



MEDEF
Seine et Marne

Le **CONNECTEUR ECONOMIQUE**
de Seine et Marne

Covid-19 : Index des équipements de protection sanitaire

Mise à jour : 26/05/2020

Sommaire

- ▶ Ce document constitue une liste non-exhaustive des possibilités d'approvisionnement aux échelles territoriale et nationale.
- ▶ La disponibilité, le coût et les délais de livraison/réception des produits peuvent varier en fonction des fournisseurs et ne sont pas de la responsabilité du MEDEF Seine et Marne.
- ▶ Cet index est évolutif en fonction des fournisseurs qui souhaitent se faire enregistrer et de ceux que le MEDEF Seine et Marne identifie au fil de l'eau.

SOMMAIRE

- I. Sourcing national : page 3
- II. Sourcing régional : page 5
- III. Sourcing territorial : page 6
- IV. Ce qu'il faut savoir sur le gel hydroalcoolique : 10
- V. Ce qu'il faut savoir sur les masques : 11

- ▶ **Plusieurs actions** sont aujourd'hui mises en place pour **accompagner les entreprises dans la lutte contre le Covid-19**. Afin de lutter contre les escroqueries, le Gouvernement et les organisations professionnelles mettent en place des **plateformes homologuées** afin de **mettre en contact** les **fournisseurs d'équipements** de protection sanitaire **et les entreprises** qui en ont besoin.
- ▶ Une attention particulière doit être portée au sujet des importations étant donnée les fortes tensions sur les différents marchés.
- ▶ Le **Ministère de l'Economie et des Finances** soutient la **plateforme stopcovid19.fr** mise en place pour :
 - > **Faciliter l'accès** aux produits et équipements de protection
 - > Consulter la **[note du Ministère de l'économie et des finances en cliquant ici](#)**

Cliquez ici pour accéder au site Internet stopcovid19.fr



- ▶ Le site de la **DGE** propose la liste de tous les fabricants de **masques alternatifs homologués par la DGA** :
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques_alternatifs.pdf
- ▶ La **Francilienne de la sécurité** propose un **guide des solutions de prise de température**
[Cliquez ici pour accéder au document](#)

- ▶ **Deux catégories de masques à Usage Non Sanitaire (UNS)** à destination des entreprises ont été créés le 29 mars par le Ministère de l'Economie et des Finances. En lien avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et la Direction Générale de l'Armement (DGA), le **Groupement « SAVOIR FAIRE ENSEMBLE »** coordonne la fabrication de ces 2 types de masques non adaptés au personnel médical (textiles lavables) :
 - > **Catégorie 1** : les masques filtrants individuels à usage des professionnels en contact avec le public.
 - > **Catégorie 2** : les masques filtrants de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe (sans contact avec le public).

Cliquez ici pour plus de renseignements et passez commande :

<https://savoirdaireensemble.fr/>

- ▶ **Cdiscount se mobilise en faveur de la continuité économique des TPE et PME** non adossées à des grands donneurs d'ordre en lançant un dispositif de vente de masques chirurgicaux en **click & collect** qui leur est dédié. Cette initiative bénéficie du soutien des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et est accompagnée par la Direction générale des entreprises au Ministère de l'Économie et des Finances et la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer au Secrétariat d'État chargé des transports.
 - > **Les TPE-PME peuvent ainsi commander sur CdiscountPro**, site opéré par Cdiscount et dédié aux professionnels, puis récupérer leur commande quelques jours plus tard dans les enseignes du Groupe Casino.
 - > Afin de servir le plus grand nombre de TPE-PME, **les commandes sont limitées à 25 masques par personne dans l'entreprise par quinzaine et dans la limite de 250 personnes.**

Cliquez ici pour plus de renseignements et passez commande :

[Click&Collect CDiscount](#)

- ▶ La **Région Ile-de-France** a ouvert sa **centrale d'achat**, qui dispose d'une offre de produits et services comme des masques, du gel hydroalcoolique, des consommables de protection et matériels de désinfection, indispensables pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. La Région se charge de les **centraliser et de trouver des fournisseurs, français ou étrangers**, dont la qualité des produits sera vérifiée par ses services. Le **paiement se fera uniquement à réception de la commande**, auprès des fournisseurs de la centrale d'achat.

[Cliquez ici pour accéder au site Internet de la centrale d'achat](#)



- ▶ Pour contacter la centrale d'achat / email : centrale-achat@iledefrance.fr ou par tél. : **01 53 85 70 50**
- ▶ Fournisseurs, demandeurs, n'hésitez pas à vous inscrire sur cette plateforme de solutions ayant pour but de fédérer et faciliter la mise en relation : <https://smartidf.services/fr/solutions-covid19>.

SOURCING TERRITORIAL



Le CONNECTEUR ECONOMIQUE
de Seine et Marne

Organisme	Produits	Contacts
3DS (voir catalogue joint)	Parois de protection, séparateurs de protection Kit de communication, marquage	Laurent-Philippe Duchesne 06 23 23 31 86 laurent@3ds.fr
ABN CONSEIL (voir catalogue joint)	Visières de protection, écran de protection, kits de communication personnalisables	Nadia AYADI 06 63 73 09 29 contact@abnconseil.com
DARDONVILLE	Visières de protection	protection@dardonville.fr
FLOWER POWER (voir catalogue joint)	Masques 3 plis class 1 Masques KN95-FFP2 Gels hydroalcooliques Gants Visières Cloisons	Laurent Schaiblé 06 82 07 25 22 flowerpowerbureau@gmail.com
FRANCE DAYS (voir catalogue joint)	Masques chirurgicaux CE EN 14683 Masques FFP2 CE EN 149	Serge Voros 06 21 30 83 55 teamfid@franceday.fr
FRANCE SCELLES (voir catalogue joint)	Gel nettoyant pour les mains Masques alternatifs Homologués CE Masques FFP2 / KN95 Homologués CE <i>Petites quantités possibles</i>	Vanessa Delesderrier 07 87 87 20 20 vanessa@france-scelles.com Livraisons ou enlèvement sur Montry (77450)

SOURCING TERRITORIAL



Le **CONNECTEUR** ECONOMIQUE
de Seine et Marne

Organisme	Produits	Contacts
GACHES CHIMIE (voir catalogue joint)	Solutions hydroalcooliques pour surfaces Solutions hydroalcooliques pour mains Solutions de nettoyage Solutions de désinfection Barrières séparatives	Driss Laroussi dblaroussi@gaches.com 07 61 58 68 46 Enlèvement des commandes par vos soins à Villenoy (77124)
GUINOT	Gel hydroalcoolique	Valentina Ljeparevic 06 58 83 00 93 Vljeparevic@guinot.com
ITQ SECURITY (voir catalogue joint)	Solution de détection de température et port de masque	Ivan Marciano 06.43.09.17.58 i.marciano@itqsecurity.fr
LALIQUE BEAUTY SERVICES	Solution hydroalcoolique	Bernard Owusu 01 64 69 10 89 bernard.owusu@lalique-beauty.com
MATIBA (voir catalogue joint)	Visières de protection	Donat Thieffry dthieffry@matiba.fr 06 19 28 02 96
NATURANA/BEAUVALLET (voir catalogue joint)	Masques Alternatifs textiles	Eric Vilmin d'Henzel 0164 83 58 01/06 82 55 56 77 eric.vilmin@naturana.fr
OSMOZ COM (voir catalogue joint)	Signalétique Covid-19 : affiches, marquage au sol, panneaux, stickers... Protection verticale plexiglass Plastification antimicrobienne	Jean-Marc Duminil 07.61.25.31.96 jm.duminil@ozc.fr

SOURCING TERRITORIAL



Le CONNECTEUR ECONOMIQUE
de Seine et Marne

Organisme	Produits	Contacts
PEINT & BAT (voir catalogue joint)	Masques Combinaisons Gants et lunettes	Patrice Meullemiestre 06 72 29 82 43 patrice.m@peint-bat.fr
SELLERIE DU LYS (voir catalogue joint)	Masques non médicaux homologués de catégorie 1 lavables et réutilisables (matières premières françaises, prix de vente : 4€ HT/p)	Manuela ISIDRO manuel.isidro@wanadoo.fr 01.64.39.37.96
SCHOPRIDER (voir catalogue joint)	Masques non médicaux, masques chirurgicaux, masques FFP2 Dispositifs de test Combinaisons, thermomètres IR	Emmanuel Klein Emmanuel.klein@msaintinternational.com 06 80 84 68 97
SOCOS SERVICES (voir catalogue joint)	Solution hydroalcoolique en flacons ressourçables Visières de protection personnalisables Produits à Melun	Pascal Le Bris 01 64 10 75 46 contact@socos-services.fr Vente aux entreprises uniquement
SN2E (voir catalogue joint et grille tarifaire jointe)	Gel hydroalcoolique Gants Désinfectant, détergent et virucide	Daniel Garrido 06 64 71 52 39 daniel.garrido@sn2e.fr
STIL (voir document joint)	Masques	Gérard Lux 01 64 37 17 65 gerard.lux@stil.fr

- ▶ Pour le Sud du département, **la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux** propose de se faire le relais de commandes pour les collectivités et entreprises sous forme d'un groupement de commande auprès de la société **Clean Urbain**.
 - > Vous pouvez disposer de flacons de 500ml, bidons de 2 litres, bidons de 20 litres et bidons de 25 litres. Le prix est de 12 euros le litre TTC quel que soit le contenant.
 - > Vous pouvez faire parvenir les quantités souhaitées et votre bon de commande au nom de la société Clean Urbain avant chaque mardi midi de chaque semaine pour une livraison le vendredi à 11h00 à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, située au Châtelet-en-Brie.

Renseignements et commandes auprès de accueil@ccbrc.fr

- ▶ L'entreprise **Nomadic Solutions** propose le développement d'un « proximètre » d'aide à la **distanciation sociale**
 - > Le boîtier « Distance » est un proximètre (indoor/outdoor) qui permet d'avertir les porteurs en cas de franchissement des distances de sécurité prévues par la loi. Ce système de distanciation sera donc un système pérenne pour alerter les personnes des risques potentiels d'une distance de sécurité insuffisante. C'est un produit qui se doit d'être simple et peu onéreux en production de masse.

Si vous êtes intéressé par le développement de ce produit, pour en savoir plus ou apporter votre soutien, vous pouvez contacter Philippe Orvain, Nomadic Solutions :

06 82 20 40 60 / ph.orvain@nomadicsolutions.biz

[Voir fiche jointe](#)

A savoir sur le GEL HYDROALCOOLIQUE

► Production de gel hydroalcoolique

- > **L'arrêté du 13 mars 2020** introduit des dérogations à la réglementation européenne en matière de biocides. Il permet à de nombreux acteurs de mettre sur le marché des gels et solutions hydroalcooliques pour approvisionner les professionnels et les citoyens.
- > Sont autorisés mettre sur le marché ces produits, sans autre démarche au titre de la réglementation biocides :
 - les pharmacies d'officine et les pharmacies à usage intérieur ;
 - les établissements pharmaceutiques de fabrication de médicaments à usage humain ;
 - les établissements de fabrication de produits cosmétiques ;
 - toute installation classée pour la protection de l'environnement.
- > Toute **entreprise qui souhaite contribuer à l'effort national** est invitée à prendre contact avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) compétente. Le ministère a élaboré une [foire aux questions](#) à destination des acteurs concernés.

ATTENTION : Il y a une augmentation des intoxications liés aux mauvais usages des gels hydroalcooliques.

► VOUS SOUHAITEZ FABRIQUER DU GEL HYDROALCOOLIQUE ?

- > L'Anses a publié un [point d'actualité](#) sur l'augmentation de ces intoxications
- > Retrouvez [l'avis de la douane](#) aux entreprises concourant à la fabrication de gel hydroalcoolique
- > Vous trouverez ci-après les dernières évolutions sur les mesures concernant les gels hydroalcooliques et autres désinfectants :
 - [La dérogation accordée aux pharmaciens](#) par le ministère de la santé pour fabriquer des produits hydroalcooliques a été étendue jusqu'au 31 mai 2020 ;
 - L'arrêté du 13 mars 2020 sur les dérogations produits hydroalcooliques pour les industriels a été [mis à jour par arrêté du 3 avril](#).

A savoir sur LES MASQUES

- ▶ **Boîte à outils sur les masques pour s'approvisionner, importer et fabriquer**
 - > Consulter la [note du MEDEF 77 au sujet des masques alternatifs](#)
 - > Consulter le [communiqué de presse du Ministère de l'économie sur la protection des salariés](#)
 - > Consulter la [note des douanes sur les importations de masques](#)
 - > Consulter la [note sur la mobilisation de l'industrie pour accroître la production de masques](#)

- ▶ Au terme d'une démarche supervisée par l'**Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM)**, avec le soutien de l'**ANSES**, deux nouvelles catégories de masques à usage **non sanitaire (textiles lavables)** ont ainsi été créées, par une note d'information des ministères de la Santé, de l'Économie et des Finances, et du Travail du 29 mars 2020.
 - > **Les masques filtrants à usage des professionnels en contact avec le public (catégorie 1)**
 - L'usage de ces masques filtrants est destiné aux populations amenées à recevoir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ils filtrent plus de 90 % des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns compatibles avec cette utilisation.

 - > **Les masques filtrants pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques et sans contact avec le public (catégorie 2)**
 - Ces masques filtrants sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service...) ou en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie, lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent. Leurs propriétés de filtrations sur les particules émises de 3 microns apportent un complément de protection aux gestes barrières.

A savoir sur LES MASQUES - SOURCING

- ▶ Il existe plusieurs sites de *sourcing* qui mettent en relation des fournisseurs, producteurs et acheteurs :
 - > [La plateforme savoirfaireensemble.fr](http://savoirfaireensemble.fr) (précédemment csfmodeluxe-masques.com), sous l'égide du Comité stratégique de la filière mode et luxe, a défini plusieurs modèles de masques à usage non sanitaire, coordonne sur le territoire national ateliers, fournisseurs et fabricants et centralise les demandes afin de mettre en relation vendeurs et acheteurs.
 - Plusieurs centaines d'entreprises et groupements d'entreprises ont d'ores et déjà proposé des solutions alternatives. Ces propositions ont fait l'objet de tests de filtration et de perméabilité conduits par la Direction Générale de l'Armement (**voir page 4**)
 - > [La plateforme stopcovid19.fr](http://stopcovid19.fr) permet à des fabricants et distributeurs de produits et de matériels de protection, ainsi qu'à leurs prestataires de services et sous-traitants, de commercialiser leur offre auprès des professionnels de santé (hôpitaux, cliniques, centres de soins, pharmacies, etc.), des maisons de retraites ou EHPAD, et de toutes les entreprises ayant besoin de protéger leur personnel dans la lutte contre le COVID-19.
 - La plateforme permet de fluidifier l'approvisionnement en gel, masques, blouses et autres produits et de présenter de façon transparente les informations sur le prix et le produit.
 - La plateforme est recommandée pour des **commandes supérieures à 5 000 pièces** (**Voir page 3**)

A savoir sur LES MASQUES -PRODUIRE

- ▶ **Les entreprises du territoire national souhaitant se lancer dans la production de masques** doivent se faire connaître auprès de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et faire homologuer leurs prototypes auprès de la direction générale de l'armement, en lien avec l'Institut français du textile et de l'habillement, selon un process spécifique. Une liste d'entreprises dont les prototypes sont en cours de validation ou validés est régulièrement mise à jour.
 - > À ce jour, il faut compter **10 à 12 jours de délai moyen pour un protocole de test complet.**
 - > Jusqu'à 2 références sont financées par la DGE, pour chaque industriel, pour les demandes au delà de 2 références, il faut compter 1 160 € par prototype.
 - > [Accéder au protocole de test](#)
 - > [Accéder au tableau des producteurs et résultats des tests](#)

A savoir sur LES MASQUES - IMPORTER

- ▶ **L'approvisionnement direct à l'étranger est possible pour des commandes portant sur un minimum de 100 000 masques.** La Direction Générale des Entreprises est mobilisée pour faciliter la mise en relation entre importateurs de masques et acheteurs français, fluidifier le déroulement des procédures douanières et aider les entreprises dans la recherche de solutions logistiques d'acheminement des masques.
- ▶ Les entreprises dont l'activité nécessite le port d'un masque chirurgical ou de type FFP2/FFP3 peuvent se fournir directement auprès de producteurs étrangers sans que les masques importés ne soient réquisitionnés, en accord avec le **décret n° 2020-281 du 20 mars 2020**. Toute importation supérieure à **5 millions de masques sur une période glissante de trois mois devra toutefois être déclarée à l'État** covid19-imports@sante.gouv.fr et pourra faire l'objet d'une **réquisition totale ou partielle**. Par ailleurs, toute importation est soumise aux **procédures de dédouanement**.
- ▶ Afin d'adapter le contrôle de la conformité aux normes de ces équipements au contexte de crise sanitaire, le gouvernement a décidé d'organiser l'équivalence entre les normes européennes et étrangères, afin de faciliter l'importation de produits qui ne sont pas aux normes européennes mais présentant des niveaux de protection équivalents.
- ▶ La DGE tient à disposition une **liste des transporteurs terrestres mobilisables** dans le cadre de l'acheminement de matériel médical au sein du territoire national. Les demandes sont à formuler à masques.dge@finances.gouv.fr.
- ▶ Le ministère de l'Action et des Comptes publics a quant à lui réalisé une **infographie à destination des entreprises souhaitant importer des masques**.
 - > [Accéder au décret](#)
 - > [Accéder au communiqué de presse sur la simplification des procédures de contrôle des masques importés](#)
 - > [Accéder au tableau d'équivalence de normes s'appliquant aux importations](#)
 - > [Accéder à l'infographie destinée aux entreprises souhaitant importer](#)
 - > [Retrouver l'ensemble des informations sur le site de la DGE](#)